

**L'ESPACE MONEGASQUE, UNE
RESSOURCE RARE**

Martine MARI et Andrée DAGORNE

1997 est l'année de la commémoration du 700^e anniversaire de la dynastie des Grimaldi à Monaco. C'est aussi l'année où le département des Alpes-Maritimes va promulguer sa Charte-Métropole, résultat d'une réflexion initiée par l'État, le Conseil général des Alpes-Maritimes, la chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur et la mairie de Nice visant à réaliser une "démarche métropolitaine au service du développement économique".

La situation géographique de la Principauté de Monaco, État enclavé dans l'espace maralpin, n'est pas celle d'un isolat. Impossible de l'écarter dans le cadre d'une réflexion globale transfrontalière portant sur l'avenir des Alpes du Sud, la littoralisation et la touristisation dans l'ensemble du Bassin Méditerranéen.

L'objectif des auteurs¹ est donc de présenter le plus globalement possible le cas monégasque confronté à un problème de limitation naturelle de l'espace territorial.

La démarche métropolitaine, à laquelle l'une de nous a été associée pour la rédaction du rapport d'expertise portant sur l'environnement, faisait ressortir la nécessité pour le département des Alpes-Maritimes de considérer l'espace comme une ressource naturelle à aménager, voire à ménager, compte-tenu de la densité de l'occupation du sol observée dans les communes incluses dans les trois schémas directeurs du littoral. A titre de comparaison et de complémentarité, il nous est apparu intéressant de présenter le cas monégasque, micro-État tourné vers la mer, archétype d'un espace très artificialisé et qui pratique déjà la transfrontalièrité dans le domaine de la recherche scientifique (le plan RAMOGE), de la gestion des eaux potables et des eaux usées, etc. Un bilan de l'existant du système littoral monégasque est réalisé suivi de l'analyse diachronique de l'évolution des paysages liée à l'histoire des hommes et les perspectives d'avenir sont évoquées *in fine*.

MONACO², MICRO-ETAT DE 195,7 HECTARES ENCLAVE DANS LE TERRITOIRE MARALPIN

• L'occupation des sols

Le poster en couleurs permet de visualiser l'état actuel de l'occupation des sols sur le territoire monégasque, véritable ville-cité-commune-capitale-État et archevêché : Monaco est l'un des rares États concordataires, siège d'archevêché depuis le 25 juillet 1981 ; c'est une monarchie héréditaire et constitutionnelle. Le cliché aérien de l'Institut Géographique National (1994) est associé à un extrait de la carte topographique à 1 : 25 000 (1992) de manière à disposer de la nomenclature. Le territoire photographié déborde largement celui de la Principauté pour présenter partiellement les communes limitrophes de la Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap Martin et Cap d'Ail. Une eau-forte de 1640 et une gravure de 1840 complètent le poster en mettant l'accent sur l'importance du Rocher.

¹ Auteurs de l'article : Martine MARI, Docteur en histoire contemporaine, professeur d'histoire-géographie, Lycée Albert I^{er}, Place de la Visitation, MC-98000 Monaco et Andrée DAGORNE, Maître de conférences en géographie, Laboratoire d'Analyse Spatiale, Université de Nice-Sophia Antipolis, BP 209, 06204 - Nice Cédex 3. Les figures ont été réalisées ou mises en forme par J.-Y. Ottavi, cartographe-infographicien au laboratoire d'Analyse Spatiale. Nous remercions l'Institut Géographique National de Nice de nous avoir autorisées à reproduire gracieusement certains documents.

² 183e Etat de l'Organisation des Nations-Unies depuis le 28 mai 1993.

En 1880, Ch. Lenthéric écrivait : "*Le rocher-capitale n'est qu'un ramassis de maisons assez vulgaires au milieu desquelles se dresse, en vue de la mer, le château féodal des Grimaldi. Le prince-régnant, quoiqu'il puisse se considérer comme l'héritier du domaine d'Hercule, le dieu fort par excellence, est en réalité le plus faible souverain du monde ; mais, c'est un gentilhomme de plus vieille maison que bien des rois puissants de notre époque ; car il descend de cette illustre famille de la république de Gênes dont les membres furent, pendant plusieurs siècles les défenseurs héroïques de notre Provence et les infatigables adversaires des Sarrasins*".

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Sur cet espace terrestre exigü de 195,7 ha³ auquel s'ajoute un domaine public maritime de 71,12 km² (eaux territoriales) et une zone de souveraineté de 207,424 km² situé à 12 km de l'Italie et à 22 km de l'aéroport de Nice, vivent 29 972 habitants (1995) dont moins d'un quart sont Monégasques (5 070, en 1990) ; la carte de la figure 1 permet de ranger Monaco dans les petites villes comparables à Menton (29 474 habitants en 1990).

En 1990, la population est composée de 16,92 % de Monégasques, de 40,19 % de Français (pourcentage en baisse), de 16,68 % d'Italiens (% en hausse), de 4,54 % de Britanniques (% en hausse) de 2,39% de Belges (% en hausse), de 1,36 % d'Américains ; les autres étrangers comptent pour 17,92 %. 22,57 % de la population a moins de 25 ans ; 54,84%, entre 25 et 65 ans et les personnes âgées atteignent 21,94 %, l'âge n'étant pas connu pour 0,65% de la population. En somme une pyramide des âges à base étroite, renflée au centre et étroite au sommet, différant de la pyramide des pays du nord ou du sud de la Méditerranée par l'importance de la classe des adultes. Les femmes y sont plus nombreuses que les hommes. En 1993, le solde naturel est positif : 760 naissances contre 556 décès.

La population a un niveau d'instruction nettement supérieur à la moyenne des Français : plus de 50 % de la population a le baccalauréat (contre 20 % en France) et un quart a effectué des études supérieures (contre 11 % en France).

Partie basale du grand versant d'adret alpin qui plonge en Méditerranée, la Principauté développe un linéaire côtier de 4 100 m (à moyenne échelle) entre le vallon de Saint-Roman, à l'est, et le port de Cap d'Ail, à l'ouest et un linéaire de frontière de 4 400 m ; le point culminant atteint 162,5 m mais très vite les altitudes croissent avec la Tête de Chien (600 m) et du Mont-Agel (1 110 m) d'où un interland très limité vers le nord (Fig. 2).

Quatre quartiers sont aisément identifiables d'après le type de constructions, les fonctions et activités qui s'y déroulent :

Le Rocher, Monaco-ville, s'étend sur 18,1 hectares ; y vivent 1 234 habitants (1995). C'est le noyau initial situé à 60 m d'altitude, un site d'acropole au même titre que la colline du château à Nice ; long de 800 m et large de 300 m, cet espace concentre l'ensemble des Institutions de la Principauté (Palais princier, siège du gouvernement et du Conseil national, mairie, Palais de Justice), la cathédrale, les musées : le Musée Océanographique qui abrite le laboratoire international de radioactivité de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique et la Commission Internationale pour l'Exploration de la Mer Méditerranée, le musée du Vieux Monaco, Historial des Princes de Monaco et des établissements scolaires. C'est le quartier pittoresque avec ses rues étroites et, probablement, le secteur le plus visité par les touristes avec Monte-Carlo. Sa population a quelque peu baissé au bénéfice des quartiers modernes :

³ A titre de comparaison, le Vatican mesure 44 ha, San Marin 6 100 ha (23 000 habitants), le Lichtenstein 16 000 ha (28 000 habitants) et, sur le Rocher de Gibraltar vivent 30 000 habitants.

ainsi en 1968, la population du Rocher était-elle de 1 649 habitants alors qu'en 1990, la population était de 1 151 personnes. Une légère reprise est notée ces dernières années.

Le quartier de la Condamine-Moneghetti (appelé aussi le verger des Grimaldi) s'étend autour du Port Hercule sur 91,6 ha ; y vivent 12 675 habitants (1995). Établi au pied du rocher sur d'anciens vergers et jardins, c'est le quartier commerçant. Les pêcheries, les anciens docks et entrepôts ont laissé la place aux commerces, à des unités industrielles de pointe (électronique, pharmacie, cosmétique, etc.), à des activités liées au port Hercule (shipchangers, chantier naval), à des services administratifs (police, pompiers, etc.), à des structures de transport (la gare SNCF), de santé (hôpital Princesse Grace), de sport (stade des Moneghetti, stade nautique Rainier III) ; le Jardin Exotique fait partie de ce quartier. La population de ce quartier progresse légèrement : de 11 099 habitants en 1968, elle est de 12 158 personnes en 1990.

Le quartier de Monte-Carlo, le plus peuplé (13 154 habitants en 1995) est l'un des deux espaces les plus restructurés par l'homme ; il s'étend sur 60,6 ha (c'est le Mont-Charles du nom du Prince Charles III). Sur la zone des Spélugues, vouée aux oliviers et aux figuiers et pâturée par les chèvres, l'urbanisation s'est développée à partir de 1863 (le rôle de François Blanc fut décisif) et le quartier est devenu le centre de la vie nocturne et mondaine, des commerces de luxe, des banques, et de Radio-Télé Monte-Carlo, etc. C'est le haut lieu du tourisme qui s'est développé à la Belle Époque : Casino, hôtels de Paris et de l'Hermitage et plus récemment, les palaces du Loews, Millefiori, Park Palace. Des terrains ont été gagnés sur la mer (Larvotto, terre-plein du Portier). Au large s'étend la réserve sous-marine du Larvotto, la première implantée dans l'espace maralpin. La population de ce quartier continue de progresser régulièrement et est passée de 9 948 habitants en 1968 à 14 702 en 1990. Une légère baisse est observée ces dernières années.

Le quartier le plus récent, en grande partie, résulte d'un exondement de 22 ha et s'étend sur 32,3 ha ; à Fontvieille vivent 2 909 habitants (1995). Terrains gagnés en sept ans sur des fonds marins s'étendant par des profondeurs de 30 à 40 m, le terre-plein de Fontvieille limité par une digue d'un kilomètre, a permis à la Principauté de voir son territoire s'accroître de 16 %. A l'époque, la digue de Fontvieille était la plus profonde jamais réalisée avec des caissons édifiés à Gênes, remorqués et positionnés sur site de remblai à -15 m. La partie ancienne de Fontvieille, vouée à l'industrie (minoterie, brasserie, chocolaterie, etc.), a été progressivement remplacée par des entreprises valorisantes et non-polluantes (électronique, cosmétologie, recyclage de papiers et matières plastiques, etc.). Les logements (5 000), un centre commercial, les services publics se sont développés ainsi qu'un vrai village autour du stade Louis II (20 000 places), de l'église et du port de plaisance (6 ha et 500 m de quais) ; les usines de traitement des eaux résiduaires et des ordures ménagères ainsi que les structures de transport : gare routière et héliport sont également localisées dans ce quartier. La population de ce quartier est passée de 339 habitants en 1968 à 1 961 en 1990 après être tombée à 208 en 1982.

L'histoire de l'urbanisation de Monaco se traduit par la juxtaposition de styles architecturaux variés avec des maisons de style baroque proches d'hôtels particuliers, de propriétés de début de siècle à côté de gratte-ciels à l'américaine, de grandes tours, tous édifices perçus de manière différente par les habitants, les étrangers qui y séjournent ou y passent.

Bien que le calcul des densités de population ait une signification limitée, les quartiers les plus peuplés sont, par ordre d'importance décroissante, d'abord Monte-Carlo (16

320 h/km²), puis la Condamine (12 675 h/km²), Fontvieille (9 006 h/km²) et, enfin, le Rocher (6 817 h/km², données de 1995).

• Les activités : industrie, tourisme, tertiaire

La population monégasque comporte 41,95 % d'actifs, soit 12 674 personnes. 1 630 sont des commerçants ou des chefs d'entreprise, 2 449 sont des cadres supérieurs ou ont des professions libérales, 1 159 sont des cadres moyens, 5 386 sont des employés, 1 095, font partie des personnels de service et 401, des ouvriers qualifiés. A noter l'existence de 6 agriculteurs et de 3 salariés agricoles. La carte de la figure 3 montre l'attraction exercée par la Principauté sur les communes proches des Alpes-Maritimes et l'Italie ; certes, les communes limitrophes sont concernées mais également tout le sud du département des Alpes-Maritimes ; 29 362 salariés sont dénombrés à Monaco en 1993 ; 7 850 salariés sont Monégasques (soit 26,7 %), 4 225 viennent de Beausoleil, 3 879 de Nice, 3 474 de Menton, 2 540 de Roquebrune-Cap Martin (soit un total de salariés des Alpes-Maritimes de 62,8 %), 2 978 viennent d'Italie (soit 10,1 %) et 83 salariés viennent d'autres régions de France (0,3 %).

Le chiffre d'affaires en 1993 est de 33 milliards de francs (en augmentation de 2,04 % par rapport à 1992 et atteint 40 milliards en 1995) ; 21 % des recettes proviennent du commerce, 20,9 % des banques, 15,1 % de l'immobilier, 12,3 % du secteur tertiaire indifférencié, 11,6 % de l'industrie, 11,1 % des commerces et industries intermédiaires, 4,8% des transports et 3,2 % de l'hôtellerie. Cette activité se traduit par le volume des échanges téléphoniques et autres (cf. infra). Le budget de l'État en 1997 est de 3,56 milliards au titre des recettes et de 3,8 milliards au titre des dépenses soit un déficit de seulement 6 %. 55 % des recettes proviennent des taxes sur les transactions commerciales, 20 % sont le produit de monopoles comme le téléphone, la régie des tabacs, les postes ou l'Office d'émission des timbres ; 4,4 % proviennent de la SBM et le reste est issu des recettes du domaine financier, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés et entreprises, des droits de douane et de certaines concessions (Radio Monte-Carlo, Télé Monte-Carlo, PMU etc.). A titre de comparaison pour l'année 1997, le budget prévisionnel du Conseil général des Alpes-Maritimes est de 4,6 milliards de francs (fonctionnement et investissement), celui de la mairie de Nice, de 4,5 milliards et celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 4,7 milliards.

L'industrie est sans doute le poste d'activité le moins facile à identifier pour l'hôte de passage dans la Principauté. Ces entreprises sont en effet discrètes, non polluantes, exportatrices et souvent localisées dans des immeubles. Il s'agit d'industries de transformation de matières plastiques pour l'industrie automobile, l'appareillage électrique, l'électroménager, d'industries de cosmétologie, d'industries électriques, électromécaniques ou électroniques, de laboratoires pharmaceutiques ou para-pharmaceutiques, d'ateliers d'imprimeries, d'arts graphiques, de prêt-à-porter, etc. A cela s'ajoute l'industrie touristique de plus en plus axée sur la promotion du tourisme d'affaires et de congrès. Le commerce et les services, l'enseignement, la santé et la culture sont sources de nombreux emplois qui attirent non seulement les résidents locaux mais aussi ceux des Alpes-Maritimes et d'Italie.

A noter que le solde des commerces inscrits ou radiés au répertoire du commerce est négatif (207 inscriptions et 266 radiations concernant surtout les boutiques de détail où, pour 85 inscriptions, on enregistre 112 radiations).

La Principauté de Monaco est un pôle attractif pour les touristes en raison de l'image qu'elle véhicule. La réussite monégasque en matière de tourisme est liée à la bonne accessibilité de la Principauté par air, terre et fer. L'aéroport de Nice-Côte d'Azur, relié à 61

destinations, est situé à 22 km de Monaco. L'héliport amène les riches touristes ou hommes d'affaires en six minutes de Nice à Fontvieille et les navettes de train sont très nombreuses. De gros efforts ont été faits pour le raccord de la Principauté à l'autoroute A8. Certains palaces véhiculent une image quasi-légendaire : l'hôtel de Paris, l'Hermitage, etc. ; la possibilité de pratiquer les jeux de hasard en toute discrétion et en toute sécurité (les policiers, plus nombreux, sont plus efficaces : on compte 16 policiers pour 1000 habitants contre moins de 3 à Nice) attira de riches clients et aussi de moins riches alors que les machines à sous n'étaient pas autorisées en France. Des manifestations prestigieuses : le Grand Prix de Formule 1 de Monaco, l'Open de Tennis, certains bals, des ventes aux enchères, etc. et la présence de la famille princière, véhiculent des images qui font rêver.

En 1993, 208 706 touristes sont arrivés en Principauté pour y séjourner environ trois jours (vacances, affaires ou congrès). A noter que sur les 601 711 nuitées décomptées en 1993, 421 490 ont été passées dans des hôtels 4 étoiles ou plus (soit 70 %), 132 394 dans les 3 étoiles, 25 703 dans les 2 étoiles et seulement 22 124 dans les hôtels 1 étoile. 217 congrès se sont déroulés à Monaco en 1993 réunissant 37 559 participants pour une moyenne de quatre jours (120 116 nuitées). Quant à l'origine des touristes (Fig. 4), les Italiens sont les plus nombreux (67 727 en 1993), loin devant les Français (35 359), les Américains (23 738), les Anglais (15 812) et les Allemands (11 923). Contrairement à ce qui se passe sur le reste de la Côte d'Azur, les différences d'affluence entre pleine et morte saisons sont beaucoup moins spectaculaires ; la Principauté s'efforce de développer le tourisme d'affaires et de congrès et de promouvoir les nouveautés culturelles lors du Printemps des Arts.

Les excursionnistes qui viennent en Principauté pour la journée (entre 4 et 5 millions par an) visitent le Rocher, la place du Palais, la Cathédrale, le Musée Océanographique (901 911 entrées enregistrées en 1993 contre 1 031 811 en 1992, soit 12,5 % de moins, le Jardin Exotique (347 987 visiteurs (contre 475 298 en 1992, soit une baisse de fréquentation de 26,8%), le Musée national : 40 536 visiteurs (contre 43 570 en 1992 soit une baisse de 7 %). Ils rêvent aussi en passant devant le Casino où se pressent de belles voitures et en espérant apercevoir quelque personnalité.

Le pôle santé (hôpital Princesse Grace, le centre cardio-thoracique et le centre d'hémodialyse) rayonne sur les communes des Alpes-Maritimes proches et sur l'Italie (Fig. 5). La capacité hospitalière est de 521 lits et 112 médecins exercent à Monaco sans compter les autres professions médicales ou paramédicales (dentistes, infirmiers, etc.) au nombre de 84. Sur 12 652 patients hospitalisés en 1993, un tiers des malades sont des Monégasques (4 526, soit 36 %), un autre tiers de patients vient des communes limitrophes (4 054, soit 32 %), le reste de la vallée de la Roya *lato sensu*, de France, d'Italie (426 patients) et d'autres pays (129 patients).

Le pôle enseignement accueille des élèves monégasques mais aussi des élèves de nationalité étrangère : l'enseignement public accueillait en 1992/93, 4 023 élèves dont seulement 560 Monégasques et 2 260 Français, en maternelle et dans l'enseignement primaire, secondaire ou technique. De même l'enseignement privé accueille-t-il 1 640 élèves dont 139 Monégasques et 938 Français. A ces effectifs s'ajoutent les 198 étudiants d'une université privée, *The University of Southern Europ.*

• **La qualité de vie**

Sur un espace aussi restreint, des choix de qualité de vie ont été faits recourant à des techniques de pointe qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux résiduaires, des déchets ménagers, canins, de la surveillance de la qualité de l'air, de celle des eaux de baignade, du maintien d'une certaine qualité des paysages, de la qualité de vie (équipements sanitaires, sportifs, ludiques, culturels, mise en place de parkings, de raccordement aux routes de corniche et à l'autoroute, etc.).

Est-ce à dire qu'il n'y a plus d'espaces verts sur cet espace réduit ? Non et, en 1995, les espaces verts occupent 39 ha dont la roseraie Princesse Grace et le parc paysager de 4 ha contenant 3 500 pieds de fleurs à Fontvieille, le jardin japonais qui s'étend sur 8 000 m² avec un lac de 1 000 m² et les jardins du Larvotto, le jardin exotique et la grotte de l'Observatoire et le parc Princesse Antoinette sur la moyenne corniche, le jardin animalier de la place du Canton (faune tropicale et africaine), le jardin et la terrasse du Casino (avec une mosaïque de Vasarely), le jardin sis sur le toit du parking du Portier et, enfin, les jardins Saint-Martin, sur le Rocher.

En définitive, avec 39 ha d'espaces verts en 1995 contre 25,8 en 1993 et seulement 20,18 ha en 1986, chaque résident à Monaco dispose de 14 m² d'espaces verts soit bien plus que ses voisins français ou italien.

La qualité du milieu est surveillée : qualité de l'air, qualité des eaux de baignade et du milieu marin.

La Principauté de Monaco n'a pas été en retard pour jouer la carte de la qualité du milieu marin et celle de la transfrontaliarité ; en effet, dès 1976, la convention RAMOGE a été signée entre la France (Saint-Raphaël), Monaco et l'Italie (Gênes), convention élargie en 1991 au secteur allant de Marseille à Livourne.

La qualité des eaux de baignade est attestée par les résultats obtenus ces trois dernières années à Monaco et dans les deux communes françaises limitrophes de Cap d'Ail et de Roquebrune-Cap Martin, mesures établies sur les coliformes fécaux, totaux et les streptocoques fécaux ; les treize points de prélèvements sont localisés sur la figure 20.

	1993	1994	1995
Cap d'Ail (3 stations) 21 séries	(3) 21 A	(3) 21 A	(3) 21 A
Monaco (13 stations) 14 séries	11 points de bonne qualité ; 2 points de qualité moyenne (Portiers-Saint-Roman)		
Roquebrune-Cap-Martin (10 stations) 20 séries	(9) 20 A (1) 20 B (Les Sirènes)	(10) 21 A	(9) 20 A (1) 20 B Solenzara

D'autres mesures portent sur la qualité des eaux de mer (salinité, oxygène dissous, etc.) ; quatorze points de mesure sont ainsi suivis (huit sont situés en deçà de l'isobathe de 50 mètres, l'un entre 50 et 100 m de profondeur et trois autres plus éloignés, dominant des fonds de plus de 100 m. L'état des sédiments est suivi en deux stations, le plancton en deux sites ; faune et flore font l'objet de vérifications en continu en deux stations.

Dans une logique de gestion aval-amont, la qualité de l'eau transportée par les torrents fait l'objet de prélèvements réguliers en quatre points.

Enfin, La Principauté a été pionnière en matière de création de réserve sous-marine. Celle-ci, située au Larvotto, s'étend sur 25 ha (Fig. 20) ; créée le 18 août 1976 par ordonnance souveraine du 25 avril 1978, elle a eu pour objectif, dès sa création, la protection totale de la faune et de la flore locales, notamment la biocoenose de l'herbier à posidonies. Dans la réserve, pêche, plongée et chasse sous-marine sont interdites, tout comme la navigation à moteur et le mouillage des bateaux. Seize récifs artificiels alvéolaires de configuration octogonale y ont été immergés ; la gestion de cette réserve est confiée à l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature comme la réserve à corail (*Corallium rubrum*), sise au pied du centre des congrès.

La qualité de l'air est suivie régulièrement. Sur ses 196 ha, la Principauté dispose de quatre points de mesure, le cinquième se situant là où les boues sont incinérées.

Parmi les paramètres mesurés, la concentration en ozone (O₃), au quai Antoine 1^{er} ; en 1993, 524 cas de dépassement de la norme horaire de 120 microgrammes/m³/heure ont été observés, la plus grande fréquence étant notée entre avril et août avec un maximum en juin.

Le dioxyde d'azote (NO₂) est mesuré en quatre stations (Quai Antoine 1^{er}, rue Grimaldi, Jardin Exotique et Place des Moulins). Si les dépassements des normes sont rares au quai Antoine 1^{er} et à la Place des Moulins (norme inférieure à 80 microgrammes/m³/par jour), il en va autrement à la rue Grimaldi où 98 cas de dépassements sont notés avec des pics en mars (17) en novembre (26) et en décembre (16). 18 cas de dépassement de la norme au Jardin Exotique dont la moitié au mois d'avril (données de 1993). En ces mêmes stations, sont également dosés le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde de soufre (SO₂).

Les concentrations de plomb dans l'atmosphère sont partout inférieures aux normes internationales de 2 microgrammes/m³/an.

De gros efforts financiers ont été faits pour traiter les eaux résiduaires. Le plan d'assainissement prévoyait l'épuration maximale des eaux en période sèche, l'épuration partielle du premier flot qui charrie l'essentiel de la pollution liée au ruissellement en période d'orage et la diminution du déversement des eaux au voisinage des côtes.

L'usine de traitement, mise en service en 1990, a une capacité de 100 000 EqH (équivalent-habitant) et traite les eaux de Monaco, de Beausoleil et de Cap d'Ail ; elle comporte un dispositif de prétraitement (tamisage, dessablage, déshuilage) situé dans une galerie de 80 m de long dans le quartier de la Quarantaine, sous le Rocher ; c'est le premier niveau de l'épuration qui peut traiter un débit de 2000 l/s et produit environ 15 tonnes de déchets par semaine (sables, graisses, flottants divers) qui sont ensuite incinérés ou mis en décharge ; puis les eaux sont acheminées à 1 km de là vers l'usine de traitement des eaux résiduaires (UTER) stricto sensu (située en sous-sol entre -7 et -17 m dans un immeuble de 10 étages) où elles subissent un traitement physico-chimique avec décantation lamellaire et un traitement biologique selon la technique des biofiltres (Biostyr) mis au point par la société

OTV (Omnium Technique de Valorisation). Les biofiltres sont des procédés utilisant des cultures biologiques aérobies fonctionnant sur milieu granulaire fin ; le lit biologique immergé est aéré par injection basale d'air surpressé ; ce procédé permet de supprimer les clarificateurs secondaires et, par conséquent, de gagner de la place. L'usine traite un débit maximum de 500 l/s. En phase finale, les eaux ont un niveau de qualité supérieur aux normes françaises exigées (niveau e ou f soit 20 mg/l de DBO5 sur 24 h. et 15 mg/l de MES sur 24 h) et sont ensuite rejetées en mer à une profondeur de 100 m. Les boues récoltées par centrifugation (5 à 6 tonnes/j. de matières sèches) sont ultérieurement brûlées dans l'usine d'incinération des ordures ménagères avec injection directe dans les fours par pompage. L'air est traité chimiquement avant d'être rejeté dans l'atmosphère. Les figures 6 et 7 montrent la place de l'usine de Monaco dans l'assainissement de l'espace maralpin et la localisation des unités utilisant le procédé des biofiltres.

En 1993, le tonnage de déchets ménagers collecté atteint 42 272 tonnes, ferrailles incluses. Ces déchets sont brûlés dans l'usine d'incinération qui produit 10 591 200 KWH d'énergie électrique, de l'eau chaude (11 573 heures de fonctionnement), de la vapeur d'eau alimentant en frigories et en calories le réseau sanitaire des immeubles domaniaux du stade Louis II et de quelques immeubles à Fontvieille.

L'usine d'incinération de Monaco traite environ 50 000 tonnes/an en provenance de Monaco et de communes voisines et comporte trois fours chaudières de capacité 4,6 t./heure. Les déchets incinérés sont essentiellement des ordures ménagères avec une forte proportion de papiers, cartons, matières plastiques. A cela s'ajoutent les boues de l'UTER et les déchets en provenance de la station de prétraitement (environ 20 tonnes humides/jour avec une siccité de 25 %, soit 5 tonnes de matières sèches) ; ces boues sont introduites grâce à un injecteur.

La Principauté de Monaco est probablement l'un des rares États à recenser le nombre d'animaux domestiques : en 1993, 1960 chiens sont décomptés (contre 1 595 en 1982, soit une progression de 22,9 %) et 1 295 chats (contre 837 en 1982, soit une progression de 54,7%).

Monaco a été l'un des premiers États à rendre obligatoire, dès 1973, l'application des règles parasismiques pour toutes les constructions.

La consommation d'eau potable par les 30 500 personnes desservies s'élève en 1993 à 5 755 432 m³ et la gestion de cette alimentation requiert l'entretien d'un réseau d'adduction de 3,4 km de long auquel s'ajoutent 92,6 km du réseau de distribution et 21,5 km de branchements. La Principauté est située dans un contexte géologique et hydrogéologique favorable à la présence de ressources en eau. Cependant la progression de l'urbanisation à partir du XIX^e siècle a nécessité de multiplier les sources d'approvisionnement, depuis le simple recueil des eaux pluviales en citernes jusqu'à l'adduction d'eaux d'origine plus lointaine en provenance de la Vésubie, des nappes du Var et de la Roya, à la suite, aussi, d'une épidémie de choléra au XIX^e siècle. Les ressources quantitatives de la Principauté confèrent à celle-ci une autosuffisance théorique, car certaines sources littorales sont salées ; pour le moment, Monaco dépend du pays riverain.

En matière de structures portuaires, le port Hercule dispose de 2 310 m de quais ; 550 bateaux peuvent y accoster ; celui de Fontvieille, avec 1 000 m de quais, peut accueillir 110 navires. 1 083 unités battent pavillon monégasque dont 70 jaugeant plus de 25 tonneaux ; en 1993, on enregistre une diminution du nombre d'escales avec seulement 1 295 contre 2 235 en 1990.

Au point de vue transports, la Principauté dispose depuis le 26 mai 1992 d'une bretelle de raccordement à l'autoroute A 8. Ce raccordement de 3 km a nécessité le creusement d'un tunnel de 1,54 km de long, de pente 5,5 %, foré dans les calcaires du Jurassique et les couches marno-calcaires du Crétacé. L'étanchéité est assurée par l'utilisation sur le béton d'un revêtement en PVC et géotextile ; le tunnel est peint pour rompre la monotonie du parcours tandis que la ventilation est assurée par deux gaines latérales d'amenée d'air frais, la gaine centrale évacuant l'air vicié et assurant, en cas d'incendie, le désenfumage. Un autre tunnel de 1,6 km, (pente 6 %), permet de quitter rapidement la Principauté ; depuis le pied du Rocher, il permet d'atteindre rapidement la moyenne corniche pour gagner ensuite l'autoroute A8.

Le réseau de rues à gérer mesure 49 km dont 38,6 km concernent des rues, avenues ou boulevards. Des parkings ont été construits pour les véhicules de tourisme et le stationnement des cars. Chaque année, environ 50 000 cars arrivent à Monaco et la régulation se fait de manière autoritaire avec passage obligé par un point où itinéraire et stationnement sont définis. Le parking des Pêcheurs autorise le stationnement de véhicules et comprend un accès direct au Musée Océanographique et au Rocher. Le parking du Portier à Monte-Carlo peut accueillir 37 cars ; le toit du parking est aménagé en jardin. La capacité d'accueil des parkings monégasques atteint 10 913 places auxquelles s'ajoutent 102 places de cars.

Les transports urbains véhiculent plus de 4 millions de passagers par an avec une moyenne mensuelle variant entre 28 900 en février et 37 000 en juillet. Le parc automobile de la Principauté est de 28 175 véhicules, la plus grande partie (20 000) étant des véhicules de tourisme. Près de 100 000 véhicules circulent quotidiennement dans la Principauté contre 96 998 en 1993 (mesures faites en semaine et durant le mois de janvier).

La SNCF exploite la section de ligne qui traverse le territoire monégasque sous la forme d'une convention accordée par ordonnance souveraine du 29 novembre 1864 reconduite en 1988. En 1992, la SNCF enregistre 2,6 millions de mouvements à Monaco (arrivées et départs) avec une pointe au moment du Grand Prix (30 000 mouvements/jour) contre une moyenne de 4 000 en hiver et 9 000-9 500 en été.

Les transports par hélicoptère enregistrent près de 40 000 mouvements chaque année (38 661 en 1993) pour 104 524 passagers soit une moyenne de 286 passagers/jour.

Les échanges téléphoniques sont nombreux, qu'ils soient intramonégasques, dirigés vers la France ou vers le réseau international. A partir des 29 816 lignes recensées, partent près de 351 millions d'unités Telecom, dont 204,9 vers le réseau international, 123,2 vers la France ; les communications locales ne dépassent pas 22,8 millions d'unités. Les deux cartes (Fig. 8 et 9) montrent les régions françaises destinataires des appels (les Alpes-Maritimes et Paris dominant nettement, loin devant les Bouches-du-Rhône, le Var et les départements de la région parisienne) et les pays étrangers avec, dans l'ordre, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Depuis le 1^{er} janvier 1997, l'Office Monégasque des Téléphones est remplacé par une société anonyme privée : Monaco Telecom, nouvelle entreprise qui devra définir ses statuts (annonce faite dans le Journal de Monaco, organe officiel de la Principauté).

Depuis 1967, la Principauté de Monaco est dotée d'un centre radiomaritime : Radio Marine Monaco dépendant de l'Office Monégasque des Téléphones. Situé face à la mer, dans les Jardins Saint-Martin sur le Rocher de Monaco, en latitude 43°44'N et en longitude 07°25'E, le centre offre les prestations suivantes aux navires : surveillance de la navigation, assistance, transmission des bulletins météorologiques du Golfe de Gênes au Golfe du Lion, la diffusion permanente de ces données (service Navimet) du Trayas à Menton, l'émission

d'avis urgents aux navigateurs (service Azurnews), un service radiotélex et radiotélégraphie manuelle et la mise en communication des navires avec le service téléphonique général et le Crossmed de Toulon. Le centre radiométrique dispose de bandes de longueur d'ondes métriques (VHF) 156 à 162 MHz, pour communications à courte distance et décamétriques (H.F.) de 4 à 22 MHz, pour un service à longue distance (plusieurs milliers de kilomètres autour de la Principauté). Le centre d'émission dispose d'émetteurs de 10 KW télécommandés, situés dans le nouveau quartier de Fontvieille gagné sur la mer. En décembre 1996, Sur l'ensemble des navires qui ont appelé, 91 % sont des cargos ; quant à la nationalité des navires, 49 % battent pavillon syrien, 17 % sont russes ou font partie de l'ancienne URSS, 13 % sont italiens, 7 % chypriotes et il reste 14 % de bateaux d'origine diverse. 74 % de ces bateaux étaient localisés en Méditerranée orientale, les autres en Mer Rouge et dans le Golfe Persique (12 %), en Méditerranée occidentale (7 %) ou en Atlantique (9 %).

La gestion de la santé bénéficie de centres médicaux performants qui rayonnent au-delà des limites de la Principauté.

Monaco développe une politique culturelle grâce à la présence de centres attractifs et des musées certes, mais également par des bibliothèques de qualité : la Bibliothèque L. Notari gérée par la Mairie de Monaco, la Bibliothèque Caroline destinée aux enfants et une riche bibliothèque irlandaise Princess Grace Irish Library. L'Opéra et les théâtres assurent, comme les concerts, une partie du prestige de Monaco. L'Opéra de Monte-Carlo, occupe toujours la salle Garnier (527 places) inaugurée le 25 janvier 1879 ; construite en six mois par Charles Garnier, elle est située à l'ouest du complexe du casino. J. Massenet, H. Berlioz ont leurs statues sur piédestal devant l'entrée princière, sur le côté ouest, face au Palais. Le Théâtre Princesse Grace fonctionne par abonnements comme la salle Garnier. Cet édifice de 400 places a été construit à l'emplacement de la salle des Beaux-Arts (où vinrent, de 1932 à 1956, Sacha Guitry et Marcel Pagnol). Le Théâtre du Fort Antoine est un théâtre de plein air en forme d'hémicycle pouvant accueillir 350 spectateurs. Les amateurs de concerts savent que la place du Palais se transforme l'été en auditorium. La Salle des Variétés et le Centre des Congrès et Auditorium complètent cet équipement. A Fontvieille, le chapiteau accueille chaque année le Festival International du Cirque, des concerts, etc. Au moment du Printemps de Arts la Principauté devient un espace culturel lorsque les sculptures jalonnent l'espace urbain en s'y insérant.

Des institutions culturelles augmentent le rayonnement international de Monaco comme la Maîtrise et les Petits Chanteurs de Monaco, la Fondation Princesse Grace qui décerne chaque année un prix à un artiste de moins de trente-cinq ans (son rôle est important aux États-Unis), l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo constitué en 1856 lors de la création du Cercle des Étrangers de Monaco ; dès 1928, Paul Paray, directeur des concerts, le conduit à une renommée internationale. Le grand renom du Prix Littéraire Prince Pierre de Monaco, créé en 1951, honore un écrivain français ou d'expression française pour l'ensemble de son oeuvre. Depuis le 17 février 1966, la Fondation Prince Pierre de Monaco a aussi pour but de favoriser la culture et le progrès des lettres et des arts. La Direction des Affaires Culturelles joue un rôle moteur dans l'élaboration de cette politique culturelle. Elle perpétue la tradition dans les Ballets de Monte-Carlo, innove dans le cadre du festival Imagina. L'Office des Timbres-Poste assure une commémoration circonstanciée à diffusion internationale. Le Printemps des Arts de Monte-Carlo (de mi-avril à mi-mai), créé en 1984, est admis au sein de l'Association Européenne des Festivals de Musique (Salzbourg, Bayreuth, etc.).

Les Archives du Palais Princier, le Service du Patrimoine de la SBM et le Fonds Régional, conservent des éléments de la mémoire patrimoniale de Monaco au même titre que

le Musée National, le Musée des Traditions Monégasques, le Musée des Voitures Anciennes. Le centre culturel et des expositions, le futur Forum Grimaldi, dans le quartier du Larvotto est en voie d'achèvement (inauguration prévue pour novembre 1999). Cet édifice, présenté virtuellement en février 1997 au salon Imagina, comprendra 3 salles de 400 places, une salle de 1 100 places et une salle d'exposition de 4 800 m² ; un studio de répétition et d'enregistrement pour l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et des locaux pour les Ballets de Monte-Carlo. Au total 60 000 m² vont être disponibles dont les deux-tiers situés sous le niveau de la mer (jusqu'à -8 m).

Le stade Louis II comporte des équipements performants, superposés pour gagner de la place. Le stade omnisports (à +13 m) avec une pelouse de gazon naturel de 6 900 m², une piste à 8 couloirs pour l'athlétisme, peut recevoir 20 000 spectateurs sur ses gradins. Chaque année, se déroule le meeting Herculis, deuxième du genre après Zurich. Sous le stade sont implantés d'autres équipements : une salle omnisports pour compétitions internationales, le complexe nautique avec bassin olympique, des salles multiples ; en tout, 210 000 m² de surface utile sur une assiette spatiale de 3 ha. Il faut aussi rappeler que, pour le Grand Prix de Formule 1 qui a lieu au moment de l'Ascension, les principales artères de circulation se transforment en circuit (l'un des seuls intra-urbains, de 3 328 m de longueur visualisé sur le poster en couleurs) où vrombissent les bolides.

• **Quels sont les acteurs de l'aménagement du territoire monégasque ?**

Les acteurs institutionnels sont représentés par l'État monégasque régi selon la constitution du 17 décembre 1962 et dont le souverain est S.A.S. Prince Rainier III, le gouvernement qui dirige les services exécutifs et le Conseil National qui exerce le pouvoir législatif ; il existe aussi des organismes consultatifs : le Conseil d'État, le Conseil économique provisoire, les partis politiques et la municipalité ; la commune a la même surface territoriale que celle de l'État. Les Institutions juridiques, sises au Palais de Justice, disposent du pouvoir judiciaire par délégation.

Les entreprises de travaux peuvent avoir une implication européenne : la société anonyme monégasque ENGECO SAM (en collaboration avec IMPREGGIO, la société-mère) a réalisé une grande partie des travaux de gros oeuvre du Parlement européen de Strasbourg (six immeubles distincts). Depuis l'automne 1995, la Principauté de Monaco bénéficie d'implantations d'établissements financiers qui opèrent dans le Grand Duché de Luxembourg comme le Credit Bank du Luxembourg, la Deutsche Bank et la société néerlandaise ING ; ces établissements disposent des atouts fiscaux monégasques : pas d'impôt sur le revenu ni d'impôts locaux ; l'épargne n'est pas taxée. Il n'existe pas, non plus, de droits de succession pour les donations et successions en ligne directe. Monaco a déjà adopté la fiducie⁴ et veut renforcer son système bancaire par des lois sanctionnant ceux qui trahissent le secret bancaire pour des raisons autres que judiciaires.

En conclusion, le système littoral monégasque, synonyme d'une ville-État, est marqué par un très fort coefficient d'artificialisation portant tant sur la partie continentale (où demeurent néanmoins 39 ha d'espaces verts), que sur l'interface terre/mer et sur le domaine

⁴ Fiducie : système juridique qui permet d'adapter aux réalités actuelles, le rôle médiéval du fideicommissis "disposition (don, legs) par laquelle une personne gratifie une autre personne d'un bien pour qu'elle le remette à un tiers (le fideicommissaire) à l'époque fixée par le disposant".

maritime infra-littoral. Les données d'A. Meinesz portant sur la restructuration du littoral monégasque font état d'un linéaire de 5 100 m transformé sur 4 km (1 100 m de côtes rocheuses soit 21,57 %, 600 m de plages alvéolaires aménagées depuis 1966, soit 11,76 %, 1 500 m de terre-pleins soit 29,41 % et 1 900 m de ports soit 37,26 %) et d'un infra-littoral modifié sur 65,70 ha sur un total de 90,09 ha soit un pourcentage de restructuration des petits fonds de 72,93 %. Les plans d'eau atteignent une surface de 24,63 ha, les digues et terre-pleins (Sporting, Larvotto, Loews, des Pêcheurs, de Fontvieille) s'étendant sur 41,07 ha. Toutes ces mesures ont été faites sur des cartes à grande échelle.

Si l'assiette territoriale continentale de cet État concordataire est très limitée, il faut pour l'appréhender globalement tenir compte et de son domaine maritime de près de 279 km² (une bande de mer de 3,2 km de large sur 47 milles nautiques de longueur) et de sa zone d'influence internationale attestée par les flux touristiques, scientifiques, téléphoniques, financiers, etc. et les techniques originales mises en oeuvre pour accroître les surfaces constructibles tout en maintenant une certaine qualité de vie.

L'HISTOIRE DE LA TRANSFORMATION DE L'ESPACE MONEGASQUE DEPUIS 700 ANS

Pour les habitants de la Principauté de Monaco, le Rocher indique le point d'ancrage de la mémoire de Monaco. Ce site d'acropole, d'environ 60 m, pourrait rappeler Gibraltar. Mais, la montagne de Tariq (*Djebel Tariq*) culmine à 425 m. Comme Monaco, Hercule a inscrit Gibraltar dans la mythologie : de Port-Hercule⁵ aux colonnes d'Hercule, le rôle obsidional des rochers, s'ancre dans *Mare Nostrum*, la Méditerranée. C'est au XV^e siècle que Gibraltar affirme son rôle stratégique tandis que, bien avant, le 8 janvier 1297, les Grimaldi s'étaient emparé du Rocher. En fait, des familles génoises possèdent déjà Monaco depuis 1070.

En effet, lorsque Monaco entre dans l'histoire, son territoire appartient à la Provence. Il est inclus dans l'espace de la Turbie qui dépend du diocèse de Nice. A l'est, Roquebrune, fait partie du diocèse de Vintimille. Le prieuré et la chapelle Sainte-Dévote à la Condamine et ceux de Saint-Martin sur le Rocher appartenaient aux Bénédictins de Saint-Pons. Cependant, les terrains de l'actuelle Principauté restaient quasiment inoccupés. Quelques maisons et une église sur le port, fondée par les gens de la Turbie qui utilisèrent les pierres du trophée d'Auguste, furent donnés à l'évêque de Nice en 1068-1070. Les comtes de Vintimille se soumièrent à la puissante commune de Gênes. Les Génois conquièrent la Provence, se font concéder par l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse, la suzeraineté du port et du Rocher de Monaco et achètent les terrains du Rocher aux moines de Saint-Pons et à la commune de Peille, maîtresse du territoire de la Turbie. Sur le Rocher, en 1215, les Génois érigent une forteresse qui deviendra le Palais Princier puis, le Château Neuf et les remparts qui ceinturent le Rocher ; ils établissent une garnison, appellent des habitants et leur concèdent des privilèges ; en 1252, ils fondent l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Ces habitants tirent leurs ressources du port et du commerce maritime et sont souvent en conflit avec les seigneurs de la Turbie (Fig. 10).

⁵ Colonie phénicienne, puis grecque, possédant un temple dédié à Hercule au I^{er} siècle avant J.-C., la ville prend le nom de Portus Herculis Monoecis selon Ch. Lentéric (1880), "*Partout où l'on trouve le nom d'Hercule, ou de Melkarth* (deux termes en anagramme selon que la lecture se fasse dans le sens du grec ou du phénicien), *il faut lui substituer le peuple tyrien dont le héros conquérant et civilisateur n'était que le symbole et la représentation divinisés*" ; la voie Héracléenne, *via Herculea*, fut celle des marchands tyriens.

• De la souveraineté à la seigneurie

Les Génois de la République défendent l'empereur ou le pape. Ces deux fonctions rivales s'opposent et souvent, l'un des partis prend le pouvoir et expulse ses adversaires. Les partisans de l'empereur, les Gibelins (de Conrad de Weibelingen, Conrad III, élu en 1138 empereur d'Allemagne - en italien, Ghibellino) sont représentés par les Doria. Les Grimaldi prennent le parti du Pape, les Guelfes (du nom d'une famille puissante en Allemagne, les Welf de Bavière)⁶ Les Grimaldi prennent la forteresse le 8 janvier 1297 grâce à François Malizia⁷ déguisé comme l'un de ses compagnons en moine franciscain, ce qui explique les armoiries des Grimaldi. Ils avaient été expulsés depuis 1295 et furent obligés de partir en 1301 après un blocus et un siège. Le premier fondateur de la dynastie, Charles I^{er}, seigneur de Monaco (mort en 1357) augmente les fortifications du Rocher. Rainier I^{er} (1267-1314) avait déjà eu le titre d'amiral de France. Rainier II (1350-1407) sera également sénéchal du Piémont, c'est-à-dire chef d'une justice seigneuriale. Charles I^{er} possède une flotte importante et transporte des arbalétriers génois qui prirent part à la bataille de Crécy le 26 août 1346 (Fig. 11).

Par le concordat de Worms en 1122, les évêques et les abbés sont élus librement et librement consacrés par le Pape. La Seigneurie de Monaco, de 1357 au 14 septembre 1641 (date du traité de Péronne) reste toujours dans une situation précaire. Les Génois n'ont pas abandonné leurs droits de propriété et le pays ne doit son indépendance qu'à la force des Grimaldi. Ils disposent de possessions supplémentaires en acquérant les seigneuries de Menton, Castillon et de Roquebrune. Ils sont quelquefois gouverneurs de Vintimille pour le compte de la reine Jeanne, comtesse de Provence. Dès que les Guelfes triomphent à Gênes, les Grimaldi sont forts et seigneurs indépendants. Dès que Gênes tombe sous la dépendance des ducs de Milan (les Gibelins), le pouvoir des Grimaldi sur le Rocher devient plus délicat. Le duc de Savoie, maître de Nice et de la Turbie, ne supporte pas sur ses frontières, l'existence d'une forteresse aussi puissante, d'une seigneurie indépendante. Les Grimaldi, seigneurs de Beuil se font souvent les alliés du duc de Savoie.

Le seigneur Catalan, régnant de 1454 à 1497, donne deux orientations : il noue avec le roi de France des relations à long terme et marie sa fille, Claudine, à l'un des fils du seigneur d'Antibes, Lambert Grimaldi. De 1457 à 1494, il définit l'indépendance de Monaco

⁶ Weibelingen et Welfen avaient été des noms de guerre donnés à la bataille de Weinsberg au XII^e siècle. Ces cris servaient à désigner les deux partis en Guelfes et Gibelins (les mots apparaissent en 1339). On raconte une anecdote piquante au sujet de cette guerre : "*Le roi Conrad ayant pris la ville de Weinsberg sur le Neckar, permit aux femmes de sortir en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux. Elles chargèrent leurs maris sur leurs épaules. Le Roi, esclave de sa parole, les laissa partir*" (in E. Petit, Histoire Universelle illustrée des pays et des peuples, T. 2, 1913, Ed. Guillot).

⁷ Pour comprendre l'opposition des Guelfes et des Gibelins, il est nécessaire de retracer à grands traits l'histoire de l'Allemagne et de l'Italie. Au Xe siècle, l'Allemagne a des rois puissants. Ils deviennent rois d'Italie, empereurs des Romains et, comme Charlemagne, soumettent les papes à leur tutelle. Mais les Italiens résistent et les papes définissent des théories ambitieuses. Le Saint-Empire Romain Germanique est à son apogée sous Othon le Grand vers 962 puis sous Frédéric I^{er} Barberousse (1125-1152). Les Welf sont ducs de Bavière.

grâce à la protection et la sauvegarde du roi de France Charles VIII face aux Génois, aux Grimaldi de Beuil, aux Milanais et aux Savoyards maîtres de Nice. Au XVII^e siècle, dans la longue lutte entre François I^{er}, roi de France et Charles Quint, roi d'Espagne, le port de Monaco est à la disposition des troupes espagnoles, milanaises et génoises. Honoré I^{er} veut maintenir l'indépendance de Monaco malgré le protectorat espagnol et accueille le pape Paul III venu à Nice arbitrer les différends entre Charles Quint et François I^{er}. Il participe à la bataille de Lépante en 1571 contre les Turcs. La tour de *Tous les Saints* et le bastion de *Serravalle* qui dominent les pentes du Rocher à l'ouest et au nord témoignent de ce rôle obsidional.

• De la seigneurie à la Principauté

Lambert Grimaldi signait son courrier privé d'une phrase personnelle " *deo juvante* ", "avec l'aide de Dieu " ; elle devint la devise des princes de Monaco. Honoré II (1596-1662) bénéficie de la sympathie de Richelieu ; pour abaisser la Maison des Habsbourg, le Cardinal voulait gagner la sympathie des petits États italiens et allemands en se faisant le champion de leur indépendance⁸. Dès 1612, il prend le titre de prince. En 1619, les minutes des actes notariés mentionnent la formule latine de style monarchique : " *Dominante Don Honorato secundo, Dei gratia Monci, Mentoni et Roccabrunæ Principe et Domino campaniæ marchione, domino nostro*"⁹ . Le titre de prince implique une souveraineté complète. Les prérogatives royales comme le droit de frapper monnaie (Hôtel des Monnaies, 1640), ont une valeur testimoniale. Après le traité de Péronne, en 1641, les mandements royaux du 16 octobre 1643 autorisent les Grimaldi à frapper une monnaie admise en France si elle offre les mêmes poids, titres et modules que les monnaies royales. En 1650, des pièces d'argent portent sur le revers, l'écu des Grimaldi surmonté de la couronne princière ("ouverte") accompagnée de la formule " *Duc de Valentinois, Pair de France* " .

Au seigneur, il faut d'importantes ressources pour maintenir la forteresse en état de défense comme pour garantir la sécurité en mer. Les princes étrangers voulant s'assurer de l'alliance du seigneur de Monaco lui alloue des subsides comme l'empereur Charles Quint qui attribue à Honoré I^{er} le marquisat de Campagna dans le royaume de Naples. Déjà, Charles I^{er} avait agrandi ses possessions jusqu'à Vintimille. Le traité de Péronne concède au prince de Monaco, les importants revenus du duché du Valentinois, du comté de Carladéz en Auvergne, du marquisat des Baux et la seigneurie de Saint-Rémy. Ces fiefs français devaient compenser les revenus des fiefs confisqués par l'Espagne. Le Prince recevait une rente annuelle de 75 000 livres garantie par les fiefs. A Monaco, les Grimaldi sont indépendants. A Paris ou à Versailles, ils siègent de plein droit au Parlement comme ducs et pairs de France. En cas de succession sans fils légitime, la situation se règle malgré tout. Le prince Antoine I^{er} (1701-1731), grand mécène des arts, a marié sa fille aînée Louise-Hippolyte au seigneur Jacques de Goyon-Matignon¹⁰ le 20 octobre 1715. Cet héritier de l'une des plus riches familles de Normandie reçoit le titre de duc et pair ; il entre au Parlement grâce au roi de France.

⁸ in thèse de Thuau, 1966.

⁹ En fait, la formule évolue de septembre 1612 à septembre 1619. Les formules prennent une allure monarchique. 1612 : " *Dominante Don Honorato Grimaldo, Dei Gratia Monoeci, Mentoni et Roccabrunoe domino, Campanioe marchione Principe et Domino nostro*". En 1619, en tête des ordonnances, le Seigneur de Monaco s'intitule " *Principe et Signore di Monaco*" (in L. Frolla, Notions d'histoire de Monaco, 1973, p. 105).

¹⁰ Jacques, François, Léon de Goyon, sire de Matignon (1689-1751) fut Prince souverain de Monaco, comte de Thorigni(y), duc du Valentinois (c'est le septaïeul maternel de SAS le Prince Rainier III). Les Goyon-Matignon ont comme berceau la Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc. Cette maison déjà connue au XI^e siècle a une filiation depuis 1339 et Jacques prouve sa noblesse chevaleresque lors des maintenues de 1669 par onze générations. La

En 1780, les revenus atteignent environ 100 000 livres par an qui se décomposent ainsi :

Emission de monnaie d'or et d'argent	24 000 livres
Droit de mer	35 000 livres
Gabelle du sel	2 500 livres (contre 26 000 livres en 1728)
Gabelle blanche (farine) et vin	15 000 livres
Taxe huile d'olive	9 000 livres
Tabac, pipes, cartes à jouer	13 000 livres
Taxes sur les marchés	
Droits féodaux sur Menton et sur Roquebrune	1 500 livres

Les princes prennent en main les gabelles, contrôlent les activités commerciales, importations et exportations ; ceci explique les chiffres de population enregistrés au XVIII^e siècle (sans les effectifs de la garnison estimés à 500 soldats aux frais de la France) :

Date	Monaco	Menton	Roquebrune
1715	1 391	2 366	456
1750	1 352	2 405	444
1780	1 435	2 786	525

(in J. Freu, R. Novella, J.-B. Robert (1987), Histoire de Monaco t. 1, p. 86).

Jusqu'au XVIII^e siècle, les princes lèvent les impôts sur la vente du sel, sur l'introduction du blé, la vente du pain et du vin, l'exportation de l'huile, la vente du tabac, des pipes et des cartes, l'exploitation de la boucherie. Pour tous les actes publics, l'usage d'un papier timbré était imposé. La population de Monaco, composé de marins, de soldats, d'agriculteurs, se heurte au mauvais vouloir des seigneurs et gens de la Turbie pour l'acquisition des terres, la culture des céréales et des fruits. Les Monégasques s'assurent la propriété des terres de la Condamine, acquièrent des domaines sur les plateaux des Moneghetti et des Spélugues, sur le versant du Mont-Agel (1 110 m) et de la Tête de Chien (556 m). Monaco constitue également une commune, caractère hérité de sa fondation génoise, qui a une fonction militaire du fait de l'excellence de sa rade. Ils bénéficient d'une charte de privilèges concédée par la République de Gênes le 14 juillet 1394. Le Seigneur avait soumis au *droit de mer* (redevance de 2 % sur la valeur de la cargaison)¹¹ tous les navires débarquant dans le port de Monaco ou se dirigeant vers le Levant en passant dans les eaux monégasques. Les navires du seigneur ou du prince poursuivaient ceux qui refusaient le paiement, les

ligne aînée de cette Maison est substituée en 1715 à la Maison Grimaldi et à la Principauté souveraine de Monaco le 20 février 1731.

¹¹ Le droit de mer est reconnu solennellement par Charles Quint sous le règne d'Augustin I^{er} (1527-1529).

amenaient dans le port et les détenaient assez longtemps. Les figures 13 et 14 montrent l'état de l'organisation du Rocher au XVIII^e siècle.

• Monaco, pays indépendant depuis le 2 février 1861 (Fig. 15 et 16)

Dans le contexte de l'indépendance de l'Italie, le roi de Sardaigne à la fin de l'année 1847 publie des ordonnances pour l'institution d'un régime libéral ; dans la Principauté de Monaco (s'étendant jusqu'à Menton), les partisans d'un mouvement antidynastique comptent sur l'appui de la garnison sarde et réclament l'intervention du gouvernement de Turin (royaume de Piémont-Sardaigne). La population de Monaco reste attachée à la dynastie des Grimaldi. Menton et Roquebrune se proclament villes libres et indépendantes sous la protection sarde.

Le gouvernement français intervient alors en 1859, au moment de la guerre d'Italie. La France est l'alliée de la Sardaigne contre l'Autriche. Le 24 mars 1860, le traité de Turin donne à la France la Savoie et le Comté de Nice. Menton et Roquebrune demandent à avoir le même sort¹². Napoléon III a reçu du gouvernement sarde le protectorat sur la Principauté. Des négociations s'engagent entre Napoléon III et Charles III, prince de Monaco. Le traité du 2 février 1861 stipule que le prince Charles III (régnant jusqu'en 1889) renonce en faveur de l'empereur à tous ses droits sur les deux communes moyennant la somme de quatre millions de francs. Ses propriétés particulières, confisquées en 1848, lui sont restituées, notamment le Palais Carnolès. L'empereur doit entretenir à ses frais la route reliant Monaco à la grande corniche et faire construire, sans délais et à ses frais, une route carrossable entre Monaco et Nice par le littoral (la première route reliant Monaco à Menton date de 1724). De son côté, le prince s'engage à laisser passer à travers la Principauté, la nouvelle ligne de chemin de fer de Nice à Gênes comportant deux gares : à Monaco et à Monte-Carlo. Ce traité consacre l'indépendance de Monaco.

La Principauté peut avoir une représentation diplomatique à l'étranger, des ministres accrédités près du Saint-Siège et de différentes cours. L'autonomie religieuse de la Principauté date de l'érection de ce pays en diocèse le 15 mars 1887 (bulle *Quem ad modum*). Des articles restèrent secrets jusqu'à la guerre de 1914-1918 malgré l'échange des ratifications : le prince se considère comme libéré de tout droit envers la Sardaigne et la nouvelle Italie unifiée en 1861. Il n'accepte un protectorat éventuel que de la France et il s'engage, pour lui et ses descendants, à n'aliéner aucun de ses droits de souveraineté si ce n'est en faveur de la France. La Principauté est ainsi réduite à 145 hectares. Pour ne pas être à la merci d'un autre état plus puissant, le prince Charles III s'emploie à assurer l'indépendance économique et financière d'un pays réduit à sa plus simple expression. La population reste peu nombreuse ; ses

¹² Lors du vote pour le rattachement de Nice à la France (15 avril 1860), les communes de Menton et de Roquebrune sont appelées à se prononcer en faveur ou contre la réunion. Les fonctionnaires français interprétèrent le traité de Turin d'une manière telle que le Prince Charles III protesta auprès du gouvernement de Paris.

ressources sont limitées et les moyens financiers habituels, les impôts, ne semblent pas le meilleur recours.

Si la Constitution de 1962 stipule que Monaco est un pays où la religion chrétienne catholique est religion d'État, l'évêché devient archevêché le 25 juillet 1981, les autres cultes, anglican, protestant Réformé, israélite, baha'i¹³, sont aussi pratiqués. Monaco fait partie du "Diocèse anglican en Europe " dépendant de l'archevêque de Canterbury. L'Église Réformée, en face de la Bibliothèque Communale, est riche en fonds depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'Association Culturelle Israélite de Monaco rappelle la présence de René Blum, frère de Léon Blum, directeur des Ballets russes devenus Ballets de Monte-Carlo avant 1941. La foi Baha'i, fondée en Perse en 1844, est également représentée ; elle a le statut consultatif auprès des Nations-Unies en tant qu'organisme non-gouvernemental.

Le prince Charles III sait, par les voyages qu'il a faits, l'expérience qu'il a accumulée, que certaines villes d'eaux comme Spa, Baden-Baden, retirent leurs principaux revenus de l'exploitation autorisée des jeux. Il conçoit l'idée de créer, à Monaco, une maison de jeux. Cette maison connue sous le nom de Casino de Monte-Carlo draine à Monaco de nouvelles ressources en attirant de nombreux clients et capitaux étrangers. La nouvelle ligne de chemin de fer, inaugurée en 1868, amène de nombreux étrangers en Principauté. Le 8 février 1869, Charles III abolit les impôts directs puisque la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco (SBM) prenait en charge les contributions nécessaires au fonctionnement de l'État à Monaco.

Ce redressement financier de l'État va de pair avec la réorganisation administrative des anciennes seigneuries et le relèvement économique des sujets fidèles. Cette géopolitique s'inscrit dans l'espace monégasque ; quatre étapes sont identifiables :

De 1861 à 1918, le nouveau territoire se construit autour de deux pôles, le Rocher de Monaco et Monte-Carlo, le complexe du Casino. En 1866, Monte-Carlo commence à s'urbaniser sur le modèle de l'architecture Belle Époque, villas et hôtels-palaces. En suivant la route qui monte du port vers le plateau des Spélugues, se suivent les villas. Entre la voie ferrée et Beausoleil, se dessine un espace urbain. Beausoleil est une commune dont le maire, Camille Blanc, fait partie des invités de 1889 au banquet des maires des 36 000 communes de France réunis à Paris. Il est aussi l'un des dirigeants du conseil d'administration de la SBM.

De 1918 à 1941, le schéma d'urbanisme s'inscrit dans une première recherche de rapports par la construction de petits immeubles intercalés entre les villas.

Après 1950, les premiers signes d'artificialisation apparaissent ; ils vont de pair avec la manhattanisation de Monte-Carlo bien perceptible de la frontière italienne. La décision de construire le nouveau quartier de Fontvieille permet de parler aujourd'hui des " quatre villes de Monaco " ¹⁴ : Monaco-ville, vestige transformé d'un authentique village du Moyen-Age, conserve son caractère de citadelle : venelles tortueuses, passages obscurs et rues étroites conduisent au Palais Princier. La cathédrale (1884), le Musée Océanographique (1910) et le Palais de Justice (1930), tracent le nouveau skyline du Rocher. Le port s'étend au pied même de la presqu'île que constitue le Rocher. Jusqu'au vallon de Sainte-Dévote où s'échoua au IV^e siècle le frêle esquif où gisait une jeune fille corse, se dessine le quartier de la Condamine. De Monte-Carlo au Casino, il est possible de découvrir le Cap-Martin, la pointe de Bordighera.

¹³ Le Baha'isme est une religion née en Inde au milieu du XIX^e siècle. Baha'U'Ullah (1817-1892) invitait par lettre les principaux chefs d'État de l'Europe pour établir la religion et la paix universelles. Le sultan l'exila en 1868 à Saint-Jean-d'Acre où il rédigea ses oeuvres doctrinales.

¹⁴ Tel est le titre de l'ouvrage de G. Ollivier publié à Monaco en 1959 par l'Imprimerie Nationale de Monaco.

L'opéra de Monte-Carlo est situé dans le Casino construit par Charles Garnier et inauguré le 25 janvier 1879. Pour l'inauguration de Télé Monte-Carlo le 20 novembre 1954, il faut imaginer une antenne à polarisation horizontale qui domine la mer d'une hauteur de 1 110 m (au Mont-Agel). Le Sporting d'Eté qui complète le complexe du Casino nécessite, en août 1950, de doubler la superficie de la terrasse pour recevoir 1 200 couverts au lieu de 600.

Dans la partie ouest de la Principauté, sur une bande de terrains abandonnés par la mer, ce ne sont ni palais ni villas ou résidences somptueuses qui sont érigés mais des usines, ateliers, locaux industriels et chantiers. A Fontvieille, les industries offrent une masse d'affaires en un faible volume. Un souci esthétique préside au choix des branches industrielles exploitées. L'économie sous-tend le règne de S.A.S. Rainier III comme le souligne le projet spectaculaire de Fontvieille. La SADIM (Société Anonyme pour le Développement Immobilier de Monaco) obtient en 1965 une concession-bail de la part du gouvernement princier qui répond aux besoins d'expansion économique et de logement. Des programmes de construction ont densifié l'habitat aux quartiers des Moneghetti, du Jardin Exotique, du boulevard de Belgique, de Fontvieille et ces besoins orientent toujours les choix à l'aube du troisième millénaire.

Ainsi, depuis l'indépendance de 1861, la Principauté qui s'étendait sur 145 hectares a gagné 50 hectares de superficie tandis que le nombre d'habitants passait de 3 443 en 1873 à 29 972 en 1990 en suivant une progression régulière depuis la dernière guerre mondiale :

Année	Population	Variation
1873	3 443	
1903	15 543	
1933	22 294	
1956	20 422	- 8,4%
1962	21 788	+ 6,67%
1968	23 035	+ 5,75%
1975	23 035	+ 8,66%
1982	27 063	+ 8,13%
1990	29 972	+ 10,75%

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Peut-on accroître le territoire national en gagnant encore sur la mer pour augmenter la surface portuaire et/ou augmenter le nombre de logements ? Un schéma explique comment s'est effectuée la progression de l'urbanisation au pied de la montagne, en gagnant sur la mer et/ou en surélevant ce qui peut l'être mais les limites d'extension sont vite atteintes (Fig. 17). Difficile de gagner indéfiniment sur la mer en raison de la nature des profondeurs et des fonds marins. Néanmoins, un projet d'extension du port Hercule est envisagé avec la mise en place d'une nouvelle digue et une maquette de ville marine a été proposée. Ces projets utilisent la technique des ensembles flottants, protégés des houles du large par des murs d'eau fixe ou oscillant (caissons Jarlan).

Ces techniques du mur d'eau fixe ou du mur d'eau oscillant bénéficient de brevets monégasques, les licences étant accordées à Bouygues pour le mur d'eau fixe (brevet Principauté de Monaco, Principia et Recherche & Développement Ferroviaire SA, Espagne) et à la Société Eiffel pour le mur d'eau oscillant (Brevet Principauté de Monaco).

Pour permettre l'extension de ports sur des littoraux accores comme bien souvent en Méditerranée, il n'est pas économiquement rentable, quand il n'est pas impossible de mettre en place des digues à talus ou des digues verticales. Des solutions dérivées des techniques offshore peuvent être proposées pour des profondeurs de l'ordre de 50 m. De telles profondeurs, importantes pour un concepteur de port ne le sont pas pour le concepteur offshore. Ces techniques sont fondées sur l'usage de *jackets* (derricks) ancrés au sol grâce à des pieux et sur lesquels sont fixés des caissons en béton semi-immergés (*in* C. Fleury et M. Naciri, 1996). Ces caissons créent un mur d'eau fixe, l'énergie de la houle étant répartie dans la masse de la colonne d'eau. Pour minimiser l'énergie horizontale en avant du caisson, existent des possibilités de mise en place de chambres de dissipation de la houle sous forme de murs perforés, de type persienne (type Jarlan). L'étude théorique du mur d'eau fixe est schématisée par les deux graphiques de C. Colmard et M. Bélorgey (1996) montrant également l'impact sur les fonds marins (Fig. 18 et 19).

Le mur d'eau oscillant consiste à immerger la plaque à quelques mètres sous la surface de la mer pour tranquilliser une aire marine à des fins ludiques ou protéger des ouvrages offshore. Les plaques sont alors maintenues fixes sur des piles support ou mobiles par des câbles tendus et, dans les deux cas, l'impact visuel est nul. Ces techniques ont l'avantage de limiter l'impact direct ou indirect (pas de déversements massifs de sédiments en mer) sur le fond. Les transits côtiers sont considérablement atténués, l'eutrophisation portuaire atténuée et les impacts visuels très réduits (*in* J.-M. Manzone, 1992).

La nouvelle digue de protection du port de la Condamine serait mise en place par 50 m de fond ; la digue de 420 m de long serait composée de trois caissons de 40 m de large et de 10 m de tirant d'eau reposant sur des piles de fondation. Un mur d'eau fixe jouerait le rôle d'atténuateur de houle. Achevé, cet ensemble comporterait 46 000 m² de parkings sur 4 niveaux à l'intérieur des caissons ; 3 200 m² seraient affectés à la gare maritime. 31 000 m² seraient voués aux logements, 27 000 m² aux commerces, 7 400 m² aux bureaux, 9 300 m² aux locaux techniques et 7 000 m² sont prévus pour les espaces verts (*in* J.-M. Manzone, 1992). A ce nouveau môle devraient accoster les paquebots de croisière.

L'extension de Fontvieille II se ferait par des fonds de 70-80 mètres sur lesquels seraient épingleés des jackets de fondation de l'ouvrage de protection. L'ouvrage de protection de type mur d'eau fixe franchissable avec un bassin d'amortissement permettrait pour un linéaire de 1200 m de délimiter un plan d'eaux calmes de 2 ha à l'intérieur desquels des caissons immergés supporteraient des constructions urbaines (*in* J.-M. Manzone, 1992). Ces deux projets sont dessinés sur la figure 20.

Peut-on encore gagner en hauteur ? La manhattanisation ne peut se poursuivre indéfiniment sauf à décider que les bâtiments anciens étant sans intérêt architectural, on les détruit et on rebâtit. Avec quelle vue ? un mur ?

D'autres infrastructures d'équipement peuvent-elles être enterrées ? La mise en souterrain de la voie ferrée est programmée et la solution retenue est celle d'une déviation de 2 900 m environ traversant le massif côtier sous le territoire des communes de la Turbie et de Cap d'Ail. Ceci dégagera les 4 ha de terrain occupés par la double voie Marseille-Vintimille. La nouvelle voie, dont le tracé est signalé sur la Fig. 20 achèvera la mise sous terre de la ligne ferroviaire qui traversait à l'origine la Principauté sur 3 100 m et comportait deux gares distantes de 1 418 m (ligne ouverte par la compagnie PLM en 1864). Une première partie de la voie ferrée a été déviée en souterrain dans les années 1958-1964 : le tracé démarrait au nord de la gare de Monaco pour s'achever 1 kilomètre plus loin un peu avant Roquebrune. Mise en service en 1964, cette nouvelle ligne signa l'abandon des deux gares au bénéfice d'une gare

unique adossée à la rampe Prince Pierre. Dès 1982 est envisagée la mise en souterrain de la partie ouest de la ligne ferroviaire ; celle-ci part de la gare de Cap d'Ail, s'infléchit vers le nord-est, traverse le vallon de Sainte-Dévote où la nouvelle gare souterraine sera construite et rejoint le tunnel de Monte-Carlo. L'inauguration de l'ensemble devrait avoir lieu en 1998.

Que peut-on attendre de la transfrontièralité ? Les liens de réciprocité entre la Principauté de Monaco et la France ont été analysés dans la première partie ; ils portent sur l'approvisionnement en eau potable destinée à satisfaire les besoins des résidents permanents et/ou temporaires, sur le traitement des déchets et des eaux usées. Monaco a besoin de l'eau de France et la France a besoin de Monaco pour traiter ses eaux usées, ses déchets ménagers. Monaco procure des emplois à de nombreux habitants des Alpes-Maritimes et les échanges sont nombreux avec la France et aussi d'autres pays. En matière de transports, les bretelles de raccordement à l'autoroute A 8 sont en territoire français, parfois en tunnels, comme une bonne partie de la voie ferrée. Comment raccorder mieux Fontvieille au réseau routier (5 000 Italiens viennent y travailler chaque jour) ? Si des navettes-mer se mettent en place, elles passeront dans les eaux françaises.

Mais, Monaco manque cruellement de place : le golf de Roc Agel qui regroupe 517 membres et consomme 146 000 m³ d'eau est situé sur le territoire de Roquebrune-Cap Martin; à l'emplacement de l'ancienne carrière de la Turbie, a été aménagé un stade de football où s'entraîne l'équipe de l'A.S. Monaco ; en matière de construction, le quartier des Hauts de Monte-Carlo est localisé sur la commune de la Turbie. Où poser des antennes dans le cadre de la privatisation de l'Office des Téléphones, de Radio Marine Monaco ?

La technopole du plateau Tercier verra-t-elle le jour en territoire français ? Des sociétés d'économie mixte franco-monégasques pourraient sans doute s'y développer, sous réserve d'une lecture particulière, voire d'une adaptation, de la législation française (loi littoral et loi montagne).

A l'étroit sur son assise territoriale continentale, plus à l'aise sur son domaine maritime où les empiètements sont cependant de plus en plus lourds et de plus en plus coûteux, la Principauté de Monaco a une influence sans commune mesure avec sa surface territoriale. Preuves en sont les flux de travailleurs, de touristes, de malades, de communications qui convergent vers le territoire monégasque. Plus difficiles à appréhender sont les flux financiers qui vont aller en croissant ; déjà le budget de l'État monégasque correspond à 78 % de celui du Conseil général des Alpes-Maritimes. La Principauté de Monaco veut, à l'avenir, devenir une place financière de première importance en Europe, concurrencer le Luxembourg et attirer les épargnants européens en renforçant son secret bancaire. L'espace urbain de cette ville-État est très fortement artificialisé : ici, certaines structures sont enterrées et l'habitat se développe au dessus (station d'épuration, voies ferrées, etc) ; là, les constructions gagnent en hauteur ; ailleurs des empiètements se sont faits sur le domaine maritime.

D'autres projets envisagent une extension de la Principauté sur le domaine maritime en appliquant des techniques issues de l'offshore. La littoralisation, déjà très forte, évolue vers une maritimisation à la japonaise (avec le projet Fontvieille II et celui d'une île flottante de l'architecte Pinseau). Cependant, la Principauté ancre son image dans un passé multiséculaire dont les figures de proue pourraient être représentées par sainte Dévote et saint Elme, le patron des pêcheurs et des navigateurs ; tous deux ont été persécutés sous l'empereur romain Dioclétien (284-305). Les feux de la Saint-Elme guidaient les marins en détresse. Dévote, dont la chapelle témoigne le martyr, a une Passion qui fixe les étapes de son hagiographie aux XII-XIII^e siècles, à l'origine des racines et valeurs monégasques. En 1923, le jour de la sainte

Dévote, le 27 janvier, devint Fête Nationale ; de la même façon, la fête du Prince régnant est instituée Fête Nationale : depuis 1949, c'est le 19 novembre, le jour de la saint Rainier. En 1998-1999, la chapelle Sainte-Dévote sera intégrée dans le complexe de la nouvelle gare.

Au-delà de la Principauté de Monaco, il est intéressant de placer le cas de cet État dans un contexte circumméditerranéen ; déjà les recherches océanographiques menées par les princes avaient donné à Monaco une notoriété qui dépassait nettement l'exigüité du territoire. Aujourd'hui, dans le cadre de la Charte du Bassin Méditerranéen, signée à Séville en 1992, il serait fort dommageable que Monaco ne figure pas alors que la Principauté est le siège de la Commission Internationale pour l'Etude Scientifique de la Mer Méditerranée, du Bureau Hydrographique International, entre autres.

Cette charte vise la mise en place d'un réseau méditerranéen à travers des accords concrets de coopération dans les domaines du développement économique, de la gestion des ressources naturelles, de l'éducation, de la formation, etc. Initialement limitée, dans un premier temps, à six partenaires : Ligurie, Région PACA, Région Languedoc-Roussillon, Catalogne, Communauté urbaine de Tétouan, Gouvernorat de Tunis, ce réseau s'est élargi et diversifié avec l'entrée de l'Andalousie, de la Toscane, la Sicile, la Sardaigne, le Gouvernorat d'Alexandrie, la Crète, les municipalités de Tel-Aviv, de Bethléem, de Marseille et de Nice (le 4 mars 1996).

Dans une direction complémentaire, le conseil municipal de la ville de Nice a voté à l'unanimité l'implantation à Nice du Centre Méditerranéen du Développement Durable et a posé sa candidature pour réaliser la Charte pour l'Environnement. Des liens doivent aussi pouvoir être développés dans cette direction.

Monaco n'est pas Gibraltar, enclave britannique au sud de l'Espagne et diffère aussi des Praesidia de Ceuta et de Melilla, enclaves espagnoles en terre africaine. A l'aube du XXI^e siècle, artificialisation, patrimoine, développement des réseaux d'échanges (savoir-faire, faire-savoir, transfrontaliérité, etc.) sont indéniablement les voies d'avenir de la Principauté de Monaco, bouture génoise en terre française maralpine, bouture maritime en finistère européen au centre de l'arc méditerranéen septentrional.

Bibliographie

- Antoni O. (1991) : *Aperçus de la propriété roturière au XVIII^e siècle*. Archives Régionales, Nice.
- Coll. (1992) : *Colloque sur l'écologie et la protection du littoral méditerranéen*. Commission Ramoge, 185 p. avec notamment les communications de :
- Manzone J.-M. : *Ouvrages maritimes écologiques et perspectives d'aménagements littoraux*. p. 60-71, 14 fig.
 - Viora R. : *L'épuration des eaux usées et le traitement/valorisation des déchets en Principauté de Monaco*. p. 97-98.
 - Lacamp B., Hansen F., Penillard P. et Rogalla F. : *Une technique avancée de filtration biologique : le biostyr*. p. 99-109, 12 fig. et 2 tabl.
- Coll. (1992) : *The best of Monte-Carlo*. 1 ouvrage de 180 p.
- Coll. (1993) : *Grands travaux de la Principauté de Monaco. Projets urbains, logement, équipements publics, infrastructures, circulation et stationnement*. 1 brochure de 108 p., Ed. Grands Travaux, Monaco.
- Coll. (1993) : *Les grands travaux de la Principauté de Monaco*. 1 ouvrage de 108 p.
- Coll. (1995) : *La Méditerranée, la mer et les hommes*. 1 publ. CERBOM-RIOM de 117 p.
- Coll. (1995) : *Monaco Quid*. 1 ouvrage de 292 p.
- Coll. (1996) : *Actes du colloque Génie Civil et Génie Côtier*, Dinard, 1996 avec les communications suivantes :
- Fleury C. et Naciri M. : *Etude de la diffraction de la houle par un caisson Jarlan*. p. 23-31, 2 fig.
 - Caminade D. et Arsié A. : *Etude d'un absorbeur de houle de type persiennes*. p. 113-120, 6 fig.
 - Colmard C. et Bélorgey M. : *Effets tourbillonnaires du système "mur d'eau fixe"*. p. 361-369, 11 fig.
- Coll. (1996) : sous la direction de A.-Z. Labarrère : *Monaco, port des princes*. Ed. du Regard.
- Crovetto J.-P. (1989) : *La Principauté de Monaco, d'hier à aujourd'hui*. Ed. G. Comman,
- Dagorne A. (1991) : *L'artificialisation des Alpes-Maritimes et de Monaco. 1 rapport Région Paca*. 1 dossier de format A3, 121 p. dont de nbse en couleurs.
- Dagorne A. (1996) : *Environnement et espaces naturels*. Rapport Conseil Général, Métropole azuréeenne, 20 p.
- Dagorne A., Bouron Y., Ottavi J.-Y., Fabre A. et Barraya D. (1996) : *De l'assainissement dans les Alpes-Maritimes & Monaco, en général, et à Nice, en particulier*. Comm. Comité Travaux Historiques et Scientifiques, Nice 1996 (sous presse).
- Dagorne A. et Doumenge F. (1992) : *Halieutique et tourisme sur la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Monaco)*. L'information Géographique 1994, p. 150-161, 3 fig. et 6 tabl.
- Dagorne A. et Voiron Ch. (1997) : *Urbanisation, littoralisation, environnement et co-développement soutenable en Méditerranée*. 1 rapport Conseil Général des Alpes-Maritimes, 61 p., nbse fig. dont 2 en couleurs et 1 poster.
- Freu J., Novella R. et Robert J.-B. (1987) : *Histoire de Monaco*. Tome 1.

- Frolla L. (1973) : *Notions d'histoire de Monaco*. Monaco, 250 p.
- Gay J.-Ch. (1996) : *Monaco, station de tourisme prestigieuse*. Méditerranée, Aix-en-Provence, n° 3, p. 9-12, 2 fig.
- Gili E. (1996) : *Evolution de l'alimentation en eau de la Principauté de Monaco*. Comm. Comité des Travaux historiques et Scientifiques, Nice, octobre 1996 (sous presse).
- Labande H. (1934) : *Histoire de la Principauté de Monaco*, 2^e édition. Les Editions de l'Imprimerie Nationale de Monaco.
- Lefebvre F. (1993) : *Monaco juridique, fiscal, social, comptable*. Dossiers internationaux, 2^e édition, P.-J. Douvier avril 1993, 286 p.
- Lenthéric Ch. (1880) : *La Provence maritime ancienne et moderne*. Ed. Plon, Paris, 540 p.
- Malte-Brun V. A. (1882) : *Les Alpes-Maritimes*. 1 vol. réédité en 1989. Ed. du Bastion, 77 p. nbses fig.
- Mari M. (1989) : *Les Écoles de Chartres : Université d'Europe au XII^e siècle*. Publ. CDDP d'Eure-et-Loir, 60 p., 6 planches en couleurs.
- Mari M. (1990) : *L'Opéra de Monte-Carlo - Champion-Slatkine*, Paris Genève. Préface de S.A.S. le Prince Rainier III. 250 p. 1 cahier de 16 p. d'illustrations noir et blanc.
- Mari M. (1996) : *Le mécénat des Princes de Monaco au XX^e siècle*. Comm. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Nice, oct. 1996 (sous presse).
- Mari M. (1996) : *Les témoins de l'histoire*. Rev. Poésies Essais Nouvelles (PEN) Club de Monaco, n° 16, p. 8-9, 8 clichés noir et blanc
- Meinesz A., Bellone E., Astier J.-M. et Vitiello P. (1990) : *Impact des aménagements construits sur le domaine maritime de la région PACA*. 1 brochure de la DRAE-Région, 38 p., 6 cartes.
- Nice-Matin (1997) : *Monaco, 700 ans d'une dynastie*. 1 numéro spécial de 91 p. avec de nbses illustrations.
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales et Ministère de l'Environnement (1996) : *Qualité des eaux de baignade - Surveillance et protection. Résultats 1995*. 1 brochure de 100 p. environ, nbx tableaux.
- Ollivier G. (1959) : *Les quatre villes de Monaco*, 2^e édition. Imprimerie Nationale de Monaco, 290 p., nbses illustrations.
- Pastorelli J. (1986) : *Histoire de Monaco* en deux tomes : tome 1 et tome 2, 180 p. Publ. Ministère d'Etat, Monaco.
- Principauté de Monaco (1994) : *La Principauté en chiffres*. 1 publ. de la Direction des Finances et de l'Economie, Service des Statistiques et des Etudes Economiques, 178 p.
- Thuau E. (1966) : *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*. 1 ouvrage in 8°, 479 p., Ed. A. Colin, Paris.